

<https://47.snuipp.fr/Le-Haut-Conseil-de-l-Education-critique-severement-les-evaluations>



Le Haut Conseil de l'Éducation critique sévèrement les évaluations

- École - Évaluations - 2009-2013 : évaluations CE1 et CM2 -

Date de mise en ligne : vendredi 16 septembre 2011

Dernière mise à jour : 16 septembre 2011

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le Haut Conseil de l'Éducation [1] vient de publier un rapport intitulé « Les indicateurs relatifs aux acquis des élèves » qui critique l'utilisation des évaluations actuelles, un « rapport cinglant » pour le SNUipp qui demande l'abandon du dispositif actuel d'évaluations.

Partant du principe que la loi oblige le ministère à fournir des indicateurs fiables d'une part au Parlement dans le cadre de la LOLF, d'autre part dans le cadre de l'évaluation obligatoire des paliers du socle commun, le HCE critique les évaluations nationales actuelles et recommande l'utilisation de programmes compatibles avec les évaluations internationales et mis en oeuvre par une agence d'évaluation indépendante.

« Des indicateurs partiels, peu exigeants, et donc trompeurs quant à la maîtrise du socle commun »

Seules la maîtrise de la langue française et celle des principaux éléments de mathématiques (1 pilier et demi sur 7) sont prises en compte et les chiffres donnés par le ministère (88% des élèves maîtrisent les compétences de base en français et plus de 90% en maths) sont contredits par d'autres chiffres du même ministère (15% des élèves ont des difficultés sévères ou très sévères et 25 % ont des acquis fragiles en fin de CM2).

Pour le HCE, « les évaluations de CE1 ne peuvent servir de support à l'élaboration rigoureuse d'un indicateur de pilotage du système éducatif relatif aux acquis » parce que le protocole n'est pas rigoureux, tous les enseignants les faisant passer à leurs propres élèves et les corrigeant.

Le HCE dénonce la confusion entre des évaluations utiles aux enseignants et celles destinées au pilotage du système.

Enfin les attestations de maîtrise des compétences du socle aux paliers 2 et 3 sont « variables, non contrôlées, ni harmonisées ».

Au palier 3, les 7 piliers doivent être validés et « la règle fondamentale de non-compensation n'est pas pleinement respectée ».

Des indicateurs rigoureux existent déjà

- Les évaluations CEDRE
Depuis 2003, sont mises en place en fin de CM2 et de 3e les évaluations CEDRE (Cycle des Evaluations Disciplinaires Réalisées sur Echantillon) sur des cycles de 6 ans qui permettent de mesurer les évolutions et rendent compte des caractéristiques sociodémographiques et scolaires.
Ces indicateurs, cohérents avec les résultats des enquêtes PISA et qui montrent que notre système scolaire est inéquitable, restent méconnus et peu utilisés.
- Les évaluations PIRLS (Progress in international reading literacy study)
PIRLS (3e édition en 2011) évalue les compétences des élèves de CM1 en lecture.
Les résultats de 2006 faisaient apparaître les scores « préoccupants » des élèves français nettement en-dessous de la moyenne de l'UE 21.
- Les évaluations PISA (programme international de suivi des acquis des élèves)
Référence internationale, PISA est centrée sur les compétences attendues d'un élève de 15 ans, et non pas sur les programmes scolaires.
Les résultats des élèves français se situent légèrement en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE dans

tous les domaines.

La France à l'écart de programmes internationaux

Le HCE regrette que « la France se soit désengagée de l'enquête TIMSS33 sur les mathématiques et les sciences, qu'elle ne participe pas au groupe de travail sur l'évaluation des compétences-clés dans le cadre du programme européen « Éducation et formation 2020 », ou encore qu'elle ait décidé de ne participer ni à l'étude ICCS sur les compétences sociales et civiques, ni à l'étude ICILS sur la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. »

De nouveau, c'est la politique éducative du gouvernement qui est sur la sellette.

Ce rapport confirme la position que nous n'avons cessé de défendre auprès de la profession et du ministère : Ces évaluations ne sont utiles ni pour les élèves et leur famille, ni pour les enseignants et, de plus, leur valeur scientifique est douteuse.

Gâchis et temps perdu pour tout le monde, beau bilan pour le ministère !

Nous demandons donc l'abandon de ce dispositif...

[1] Pour mémoire : le HCE a été institué par la Loi Fillon de 2005 essentiellement pour tenter de contenir le Conseil Supérieur de l'Éducation dans des missions subalternes.

- Composition :
Le Haut Conseil de l'Éducation est composé de neuf membres désignés pour six ans.
Trois de ses membres sont désignés par le Président de la République, deux par le président de l'Assemblée nationale, deux par le président du Sénat et deux par le président du Conseil économique et social en dehors des membres de ces assemblées.
Le président du haut conseil est désigné par le Président de la République parmi ses membres.

Les critiques formulées aujourd'hui par le HCE sont donc étonnamment vives... au vu de sa composition...

A moins qu'un argument économique ne soit caché : pourquoi payer cher des frais d'imprimerie, puis d'indemnités pour un dispositif peu efficace...

c'est la crise ! ...

... hypothèse saugrenue ! ... peut-être ...